

AFFAIRE No 48 - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - M. JALIA MARIE FRANCOISE C/ COMMUNE DE SAINT-DENIS - REQUETE EN ANNULATION D'UN ARRETE DE REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par requête no 167/85 du 8 janvier 1985, Monsieur JALIA Marie Françoise a saisi le Tribunal Administratif d'un recours en annulation de l'arrêté municipal no 533/84 du 14 novembre 1984 refusant à Monsieur JALIA le permis de construire de sa maison individuelle à Saint-Denis, Rue Lory-les-Bas (le terrain projeté, en cours d'expropriation, étant situé dans une zone d'activités où sont interdites les constructions à usage exclusif d'habitation).

Cette affaire sera traitée en défense pour le compte de la Commune de Saint-Denis dans les mêmes conditions, d'assistance juridique de la D.D.E. et représentation à l'instance par notre assureur, que celles définies dans le rapport précédent (affaire no 47).

Toutefois, aux fins de représentation de la Commune devant le Tribunal, je vous demande de bien vouloir m'autoriser :

- à défendre devant le Tribunal Administratif ;
- à poursuivre cette affaire ou y défendre, au besoin, devant la juridiction supérieure.

---

Le Maire donne lecture de l'avis des Commissions du Cadre de Vie et des Finances : Favorable.

*Reçu à la Préfecture le 15/04/1985*

---

M. ANNETTE : Dans cette zone, il y a d'autres propriétaires qui, je crois, doivent être expulsés. Effectivement, il y a une contestation assez importante dans ce secteur-là face à cette volonté, disons, d'exproprier les personnes, compte tenu de ce qu'on leur offre en contrepartie. Est-ce qu'il n'y a pas dans la révision du Plan d'Occupation des Sols <sup>la</sup> possibilité, disons, de ré-étudier la situation de ce secteur ?

LE MAIRE : C'est une Z.A.C..

M. ANNETTE : Oui, d'accord, c'est une Z.A.C., ce qu'on veut... Mais...

LE MAIRE : C'est une Z.A.C.. Et, il voudrait y construire.

M. ANNETTE : C'est une Z.A.C. ; mais, pour l'instant, on n'a rien fait encore du point de vue activités industrielles.

.../...

LE MAIRE : Il y a déjà l'enquête d'utilité publique, et tout.

M. ANNETTE : Oui, d'accord. Mais tout cela passe un peu au-dessus... Aujourd'hui, il y a des gens qui vont être expropriés. On leur propose des solutions de rechange qui sont nettement insuffisantes.

LE MAIRE : Il ne s'agit pas de "solutions de rechange". C'est le permis de construire qu'il veut.

M. ANNETTE : Je suis d'accord avec vous. Mais au niveau du dossier, je sais qu'il y a une procédure. Il y a d'autres personnes à côté qui ont ce problème-là, qu'on veut déloger et à qui on propose...

LE MAIRE : Non, là, on ne déloge pas.

M. ANNETTE : Non, pas là. Mais, à côté, dans cette zone, il y a une contestation assez forte parce que -je n'ai pas les noms en tête- il y a des gens qu'on veut exproprier et on leur propose des logements qui ne correspondent pas du tout à ce qu'ils vont perdre, etc... Je crois qu'il y a là un problème de fond qui mériterait un réexamen éventuellement dans le cadre de la modification du Plan d'Occupation des Sols. On peut revoir...

LE MAIRE : Vous êtes toujours pour revoir, pour renvoyer à une autre séance. Cela a fait l'objet d'une étude approfondie. Votre système consiste à dire de toujours renvoyer.

M. ANNETTE : Mais non, écoutez... Il y a quarante-cinq dossiers. On en adopte 90 %.

LE MAIRE : Il faut nous donner un pourcentage, alors !...

M. ANNETTE : Non. Ce que je veux dire, c'est que là où il n'y a pas de problème, il n'y en a pas ; là où il y en a, on les pose. Et, vous essayez de tourner cela pour ne pas y répondre. Il y a effectivement un problème sérieux : il y a des petites gens qu'on va exproprier là et à qui on offre des parcelles éloignées, etc... Ils ont une petite case en bois sous tôle. Et, ce qu'on leur propose est vraiment injuste. Or, c'est vrai, c'est la loi, c'est tout ce qu'on veut, mais on est en train de pénaliser des gens qui n'ont que cela.

LE MAIRE : Ce problème ne nous a pas échappé. Ce n'est pas la première fois qu'on le fait ; et, tous ces problèmes ont été résolus. Je vous signalerais quand même que là, c'est uniquement en défense, c'est-à-dire que c'est Monsieur JALIA qui nous attaque, Ce n'est pas nous qui l'exproprions. Il nous attaque pour un simple permis de construire.

M. ANNETTE : Oui. Mais, je suis d'accord sur le rapport...

LE MAIRE : Ce n'est pas du tout ce problème-là.

M. ANNETTE : Non. Mais, il y a d'autres problèmes attenants, ou si vous voulez, qui sont liés à cette parcelle, à ce secteur. Et, je voulais attirer votre attention là-dessus.

LE MAIRE : Cela ne satisfait personne d'être exproprié. Vous avez raison, et

là, vous abondez dans notre sens. Mais nous avons aussi notre travail à faire et nous essayons de faire cela avec le plus grand souci de ménager les sentiments de tous nos administrés. Nous avons ce même souci que vous.

M. ANNETTE : Est-ce qu'on ne peut pas étudier ?

M. GERARD G. : Il se base sur les textes, et c'est tout.

LE MAIRE : Vous avez entendu, Monsieur ANNETTE : est-ce que vous voulez renvoyer cette affaire ? Je suis obligé de procéder comme cela à chaque fois puisque vous avez l'air de croire qu'on vous brime. Vous voulez toujours tout renvoyer,

M. ANNETTE : Mais pas tout. Pourquoi est-ce que vous dites "tout" ? Je pose une question.

LE MAIRE : Vous posez une question alors que moi, personnellement, je vous dis que cette affaire est une affaire de défense car Monsieur JALIA nous attaque pour refus d'un permis de construire. Mais vous, vous abordez un autre sujet en disant : "...Les petites gens... J'aurais larme à l'oeil parce que... etc...".

M. ANNETTE : Non. A côté de Monsieur JALIA, il y a des choses qui se passent.

LE MAIRE : On traitera cela à un autre moment.

M. ANNETTE : Non. Mais on a posé... Le dossier est en train de se faire. Ils vont être expropriés, etc...

LE MAIRE : On traitera de cela en temps voulu. Pour l'instant, nous sommes sur ce sujet-là : il s'agit de défendre en justice face à Monsieur JALIA Marie qui nous attaque pour un refus de permis de construire.

Je mets aux voix. 3 abstentions.

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE DES VOTANTS.

---o-o-oOo-o-o---